

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant cinq éoliennes et deux postes de livraison à l'adresse suivante : Landes de Jugevent, 56430 Brignac, sera ouverte du 21 novembre 2018, à 14 h au 22 décembre 2018, à 12 h, pour une durée de 32 jours, en mairie de Brignac.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. À l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions, au titre de la législation précitée ou un refus. Ce projet est présenté par le directeur de la société Parc éolien des Landes de Jugevent SAS, dont le siège social est rue du Pré Long, bâtiment C, ZAC du Val-D'Orson, 35770 Vern-Sur-Seiche.

Le dossier soumis à l'enquête publique contient les documents suivants : un dossier produit par le bureau d'études P&T Technologie, dont une étude d'impact et son résumé non technique ; les avis des services recueillis sur le projet ; l'information de l'autorité environnementale ; l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairie de Brignac aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies d'Erviguet, Guiliers, Maoron, Ménéac, Néant-sur-Yvel, Saint-Briec-de-Maaron, Illifaut (22) et Merdrignac (22) aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du bureau d'études (P&T Technologie - biger@pt-technologie.fr, tél. 02.99.36.05.18).

M. Alain Guyon, ingénieur EDF à la retraite, est désigné par le tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Brignac au cours de permanences qui se tiendront : mercredi 21 novembre 2018, de 14 h à 17 h ; mardi 11 décembre 2018, de 14 h à 17 h ; samedi 22 décembre 2018, de 9 h à 12 h.

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet et les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire enquêteur à la mairie de Brignac (1, place du Souvenir, 56430 Brignac ; courriel : mairie.brignac@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriels et courriels seront annexés aux registres d'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de Brignac du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN
Direction générale des infrastructures et de l'aménagement
Direction de l'eau et de l'aménagement de l'espace
Service de l'aménagement foncier

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lancement d'une procédure d'aménagement foncier agricole
forestier et environnemental
sur le territoire de Saint-Gildas-de-Rhuys

En application de l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental du Morbihan en date du 9 novembre 2018 et conformément aux modalités prescrites par le Code rural et de la pêche maritime et le Code de l'environnement en la matière, le lancement d'une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur le territoire de la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, sera soumis à enquête publique du 17 décembre 2018 au 18 janvier 2019 inclus, en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Le projet soumis à enquête a fait l'objet d'une pré-étude d'aménagement foncier. Ce document fera partie du dossier d'enquête.

À l'issue de l'enquête, la commission communale d'aménagement foncier de Saint-Gildas-de-Rhuys, qui a proposé le lancement de la procédure soumise à enquête, pourra être amenée à modifier ses propositions.

Les propositions définitives de la commission seront soumises pour avis à la municipalité de Saint-Gildas-de-Rhuys, ainsi qu'à celles d'Arzon et de Sarzeau, l'aménagement proposé étant a priori susceptible d'avoir des effets notables, au regard des articles L211-1, L241-1 et suivants, et L414-1 du Code de l'environnement, sur le territoire de ces communes.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la période de l'enquête en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys, où le public pourra en prendre connaissance pendant toute sa durée et dans les conditions suivantes : le lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf les mardis 25 décembre 2018 et 11 janvier 2019, et sauf le lundi 24 décembre 2018 après-midi ; le samedi 12 janvier 2019, de 10 h à 12 h. Il sera également accessible sur le site Internet de la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys (www.saint-gildas-de-rhuys.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Un poste informatique sera en outre mis à disposition des personnes désireuses de consulter de près et de près le dossier d'enquête. Ce dossier sera consultable pendant toute cette période, dans les plages journalières et horaires énoncées ci-dessus.

Un registre de réclamations sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations éventuelles sur ce registre, les adresser par écrit à la commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys, siège de l'enquête, ou enfin les enregistrer par voie électronique via le site Internet de la mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys (www.saint-gildas-de-rhuys.fr) avant la fin de celle-ci.

Mme Nicole Jouan, attachée de la fonction publique territoriale à la retraite, a été désignée par M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur et recevra les observations du public en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys dans les conditions suivantes : le lundi 17 décembre 2018, de 9 h à 12 h ; le jeudi 10 janvier 2019, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le samedi 12 janvier 2019, de 10 h à 12 h ; le jeudi 17 janvier 2019, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le vendredi 18 janvier 2019, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

L'auteur de la pré-étude d'aménagement foncier se tiendra à la disposition du public pour le renseigner au sujet du dossier soumis à enquête, en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys, pendant toutes les permanences de la commissaire enquêteur. La commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie de son rapport et des ses conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture du Morbihan, au département du Morbihan, service eau, aménagement foncier et espaces littoraux, 2, rue de Saint-Tropez, 56009 Vannes, ainsi qu'en mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant au président du Conseil départemental, à l'adresse suivante : département du Morbihan, Direction des routes et de l'aménagement, service eau, aménagement foncier et espaces littoraux, 2, rue de Saint-Tropez, CS 82400, 56009 Vannes Cedex.

Le responsable du projet du département du Morbihan est M. Claude Daniel, en charge du suivi des procédures d'aménagement foncier.

En application des dispositions légales applicables en la matière, le présent avis sera diffusé par voie de publication et d'affichage, et notifié à chacun des propriétaires concernés par le périmètre d'aménagement, auxquels il est demandé de signaler au Département dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur avis, toutes les contestations judiciaires qui pourraient être en cours d'instruction sur des biens leur appartenant dans ce périmètre. Cet avis sera alors notifié aux auteurs de ces contestations, qui pourront intervenir dans le cadre de la procédure à venir, si elle se poursuit, sous réserve naturellement de la reconnaissance des droits qu'ils revendiquent.

VANNES, le 9 novembre 2018
Le président du Conseil départemental, François Goulard

COMMUNE DE PLOEMEUR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

M. le Président de Lorient Agglomération a prescrit par arrêté l'enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Ploemeur.

Cette enquête publique se déroulera du mercredi 12 décembre 2018, à 9 h, au mardi 22 janvier 2019, à 18 h inclus, pour une durée de 42 jours consécutifs, à la mairie de Ploemeur, au Pôle aménagement et patrimoine (services techniques et urbanisme), boulevard François-Mitterrand, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le samedi 12 janvier 2019, de 9 h à 12 h.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête seront déposés à la mairie de Ploemeur, siège de l'enquête, au Pôle aménagement et patrimoine (services techniques et urbanisme), boulevard François-Mitterrand.

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie de Ploemeur, au Pôle aménagement et patrimoine (services techniques et urbanisme) boulevard François-Mitterrand, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.

Il pourra également communiquer à la commission d'enquête, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles par correspondance, adressée à Mme la Présidente, de la commission d'enquête - enquête publique de révision du zonage d'assainissement des eaux usées, Mairie, 1, rue des Ecoles, CS 10067, 56274 Ploemeur Cedex. Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse enquete@ploemeur.fr.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté depuis un poste informatique à la mairie, Pôle aménagement et patrimoine (services techniques et urbanisme), boulevard François-Mitterrand, aux horaires indiqués ci-dessus, et sur le site de Lorient Agglomération à l'adresse www.lorient-agglomeration.com.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Lorient Agglomération, en version numérique ou en format papier, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête (renseignements au 02.90.74.75.36).

Mme Josiane Guillaume a été désignée comme présidente de la commission d'enquête et MM. Gérard Vigouroux et Jean-Claude Foucaut comme membres titulaires par M. le Président du tribunal administratif de Rennes le 30 octobre 2018. Les permanences auront lieu au Pôle aménagement et patrimoine, boulevard François-Mitterrand à Ploemeur, les jours suivants : mercredi 12 décembre 2018, de 9 h à 12 h ; jeudi 20 décembre 2018, de 9 h à 12 h ; vendredi 28 décembre 2018, de 4 h à 17 h ; lundi 7 janvier 2019, de 16 h à 19 h ; samedi 12 janvier 2019, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 janvier 2019, de 9 h à 12 h ; mardi 22 janvier 2019, de 14 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Ploemeur, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de Lorient Agglomération pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête, le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées éventuellement modifié pour tenir compte des avis formulés lors de l'enquête et des conclusions de la commission, sera soumis au Conseil communautaire pour approbation.

VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

1^{er} AVIS

Révision générale du plan local d'urbanisme

Par arrêté du 6 novembre 2018, M. le Maire de Ploemeur a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune.

Cette enquête publique, d'une durée de 42 jours, se déroulera du mercredi 12 décembre 2018, à 9 h, jusqu'au mardi 22 janvier 2019, à 18 h.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête constituée de Mme Josiane Guillaume, présidente, et de M. Jean-Claude Foucaut et M. Gérard Vigouroux.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenus à disposition du public et à la Mairie de Ploemeur, au Pôle aménagement et patrimoine (services techniques et urbanisme), boulevard François-Mitterrand à Ploemeur, pendant 42 jours consécutifs, du mercredi 12 décembre 2018, à 9 h, au mardi 22 janvier 2019 (inclus), à 18 h.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public exceptés les jours fériés, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h, et le samedi 12 janvier 2019, de 9 h à 12 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en mairie, au Pôle aménagement et patrimoine et faire part éventuellement de ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête ;
- soit en les adressant par correspondance à Mme la Présidente de la commission d'enquête, enquête publique, révision générale du PLU, Mairie, 1, rue des Ecoles, 56274 Ploemeur Cedex ;

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : plu-ploemeur@registreemat.fr, en mentionnant dans l'objet du courriel EP PLU Ploemeur.

Le site Internet www.ploemeur.com comportera un lien vers le site dédié à l'enquête <https://www.registreemat.fr/plu-ploemeur> sur lequel sera accessible l'ensemble du dossier d'enquête ainsi que les observations et propositions transmises par voie électronique.

Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique disponible au Pôle aménagement et patrimoine aux heures indiquées ci-dessus.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public au Pôle aménagement et patrimoine, boulevard François-Mitterrand, pour recueillir les observations et propositions des intéressés : mercredi 12 décembre 2018, de 9 h à 12 h ; jeudi 20 décembre 2018, de 9 h à 12 h ; vendredi 28 décembre 2018, de 14 h à 17 h ; lundi 7 janvier 2019, de 16 h à 19 h ; samedi 12 janvier 2019, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 janvier 2019, de 9 h à 12 h ; mardi 22 janvier 2019, de 14 h à 18 h.

À l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le mardi 22 janvier 2019, à 18 h, le registre sera clos et signé par Mme la Présidente de la commission d'enquête.

Mme la Présidente de la commission d'enquête transmettra à M. le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairie et sur le site Internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver la révision générale du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire, 1, rue des Ecoles, CS 10067, 56274 Ploemeur Cedex.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 novembre 2018, il a été constitué une SARL : **LE ROI MORVAN MARCHÉ BIO**.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Lorient.

Capital : 12.000 €.

Siège social : Le Miné, 56320 Le Faouët.

Objet : magasin général de détail et de gros de tous produits alimentaires, principalement biologiques.

Gérant : M. Eric Donies, demeurant Le Miné, 56320 Le Faouët, nommé pour une durée indéterminée.

Cabinet DRÉAN, avocat
Parc d'innovation Bretagne Sud, 56000 VANNES, tél. 02.97.54.05.29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vannes du 15 novembre 2018, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BIOPROUEZHA**.

Forme : société par actions simplifiée.

Capital : quatre mille euros (4.000 €).

Siège social : Le Lannic, route de Saint-Trémeur, 56330 Pluvigner.

Objet : la transformation de fruits et légumes et le négoce de fruits et légumes déshydratés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Transmission des actions : les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés disposant du droit de vote.

Président de la société : M. Patrick Barrière, demeurant à Pluvigner (56330), Le Lannic, route de Saint-Trémeur.

Directeur général : M. Yann Goujion, demeurant à Ponthchâteau (44160), 3, rue de la Minoterie.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lorient.

Le président

la | Les Juristes
d'Armorique

Centre d'affaires "La Découverte", 39, rue de la Villeneuve
Immeuble Lizard, BP 70423, 56104 LORIENT Cedex, tél. 02.97.64.46.77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Quiberon du 20 novembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : **VALTIE**

Siège social : 30, rue de Verdun, 56170 Quiberon.

Objet social : la société a pour objet, en France et à l'étranger, le négoce de prêt-à-porter et de tous accessoires s'y rapportant, maroquinerie, chaussures, bijoux.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de ce objet.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2.000 €.

Gérance : Mme Valérie Scialla, demeurant à Quiberon (56170), 44, village de Kerné.

Mme Théo Scialla, demeurant à Quiberon (56170), 44, village de Kerné.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Lorient.

Pour avis, la gérance

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?

Saisissez votre annonce légale sur :
regions-annonceslegales.com



Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats

regions-annonceslegales.com
Créer et publier vos annonces légales en ligne

bretagne-marchespublics.com

Le portail des marchés publics
en Bretagne, 24 h/24